



## Commune de Dolleren

Département du Haut-Rhin - Arrondissement de THANN

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers élus	Nombre de Conseillers en fonction	Nombre de Conseillers présents
11	11	11

Le 20 mars 2026 à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DOLLEREN.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs Sébastien REYMANN, GAUTHRON Pascal, STUDER Brigitte, Fabien EHRET, Catherine HAAN, Roger TROMMENSCHLAGER, Stéphane STUDER, Virginie GULLY, Mélanie PINGENAT, Marie-Josée STUDER FREY, Aristio STUDER

#### **1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence Madame Brigitte STUDER, doyenne des membres de l'assemblée qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Monsieur Stéphane STUDER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Pascal GAUTHRON et Monsieur Aristio STUDER

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Election du Maire,
- 2) Détermination du nombre d'adjoints,
- 3) Election des adjoints,
- 4) Indemnités du maire et des adjoints,
- 5) Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu,
- 6) Désignation des délégués au sein des établissements de coopérations intercommunales,
- 7) Délégation du Conseil Municipal au Maire.

**ARTICLE 1  
ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : **11**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **3**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **8**

Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

– M. Sébastien REYMANN : huit voix

- M. Sébastien REYMANN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

---

***Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sébastien REYMANN***

**ARTICLE 2  
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

**ARTICLE 3  
ELECTION DES ADJOINTS**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après que M. le Maire ait fait un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

**Liste 1 :**

- Pascal GAUTHRON
- Brigitte STUDER
- Fabien EHRET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : **11**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **11**

Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

– Liste 1, onze voix

- La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Pascal GAUTHRON

- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Brigitte STUDER

- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Fabien EHRET

<b>ARTICLE 4 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS</b>
--

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints : 29 975.76 €.

Considérant que la commune de Dolleren compte 458 habitants.

**Décide que :**

Séance du 20 mars 2026

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10.89% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Adopte** à la majorité des membres présents

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 2

#### TABLEAU RECAPITULATIF

##### INDEMNITES ALLOUEES

##### A - Maire

BENEFICIAIRE	Indemnité allouée en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration éventuelle	Montant de l'indemnité mensuelle
REYMANN Sébastien	28,1 %	NEANT	1155,06 €

##### B - Adjoint au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

BENEFICIAIRE	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle	Montant de l'indemnité mensuelle
GAUTRHON Pascal	10,89 %	NEANT	447,64 €
STUDER Brigitte	10,89 %	NEANT	447,64 €
EHRET Fabien	10,89 %	NEANT	447,64 €

**Total général : 2 497,98 €**

#### ARTICLE 5 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE MAIRE ÉLU

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévu à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Une copie sera envoyée par mail à chaque conseiller.

<b>ARTICLE 6</b> <b>DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS DE COOPERATIONS</b> <b>INTERCOMMUNALES</b>
--

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au **SYNDICAT à VOCATION UNIQUE POUR LE CPI DE DOLLEREN-OBEBRUCK-RIMBACH-près-MASEVAUX,**

Ont été désignés :

- 1) Sébastien REYMANN,
- 2) Fabien EHRET,
- 3) Stéphane STUDER,

Délégués titulaires,

- 1) Pascal GAUTHRON,
- 2) Aristio STUDER,
- 3) Mélanie PINGENAT,

Délégués suppléants.

---

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au **SYNDICAT DE LA MAISON FORESTIERE D'OBEBRUCK**

Ont été désignés :

- 1) Brigitte STUDER,
  - 2) Aristio STUDER.
- 

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au sein du **TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE**

A été désigné :

- Monsieur REYMANN Sébastien, Délégué titulaire.
- 

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au sein du **COMITE SYNDICAL DE LA BRIGADE VERTE D'ALSACE**

Ont été désignés :

- 1) Pascal GAUTHRON, délégué titulaire
  - 2) Aristio STUDER, délégué suppléant
-

Séance du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au sein du **PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES**

Ont été désignés :

- 1) Catherine HAAN titulaire,
  - 2) Brigitte STUDER suppléante.
- 

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au **SYNDICAT MIXTE DE LA DOLLER**

Ont été désignés :

- 1) Pascal GAUTHRON, délégué titulaire,
  - 2) Fabien EHRET, délégué suppléant.
- 

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au sein de **l'ADAUHR, Agence Technique Départementale du Haut-Rhin.**

Ont été désignés :

- 1) Sébastien REYMANN, Délégué titulaire,
  - 2) Aristio STUDER, Délégué suppléant.
- 

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au sein de **L'ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES**

Ont été désignés :

- 1) Brigitte STUDER, Déléguée titulaire,
  - 2) Aristio STUDER, Délégué suppléant.
- 

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des représentants de la Commune au sein des **associations de syndicales de dessertes forestières :**

Ont été désignés :

- 1) Sébastien REYMANN, pour l'ASA du HOLSCHLAGKOPF,
- 2) Sébastien REYMANN, pour l'ASA du SPRICKELSBURG.

<b>ARTICLE 7</b> <b>DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE</b>
---

Après discussions sur les modalités de certaines délégations, les membres du conseil ont décidé de reporter la délibération.

**ARTICLE 12  
DIVERS ET INFORMATIONS**

**Tour de table :**

**Brigitte STUDER :**

Madame STUDER souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil municipal.  
Elle transmet les remerciements de la part de Monsieur Joseph EHRET pour le panier garni d'anniversaire.

**Stéphane STUDER :**

Monsieur STUDER fait part de son enthousiasme quant à son intégration dans l'équipe municipale et souhaite porter main forte pour la partie technique.

**Virginie GULLY :**

Madame GULLY est ravie de faire partie de l'équipe pour ce nouveau mandat.

**Mélanie PINGENAT :**

Madame PINGENAT est nouvelle au sein du conseil et n'a pas d'observation à formuler.

**Marie-Josée STUDER FREY :**

Madame STUDER FREY remercie l'ensemble des membres. Elle souhaite s'investir pour le village et pouvoir collaborer avec l'ensemble de l'équipe.  
Elle propose à monsieur le Maire de présenter au prochain conseil municipal le CFU 2025 et le budget 2026 de la commune afin que les nouveaux conseillers puissent être informés des décisions budgétaires.  
Elle précise également que sur le site internet de la commune il manque un procès-verbal des délibérations.

**Aristio STUDER :**

Monsieur STUDER remercie l'ensemble des membres pour leur accueil.  
C'est pour lui un sentiment puissant et une concrétisation d'être autour de cette table du conseil municipal aujourd'hui.  
La nouvelle configuration pour les communes de moins de 1000 habitants est très intéressante car elle va permettre d'échanger et de débattre sur les différents points abordés lors des réunions.  
Il demande à monsieur le Maire si un règlement intérieur du conseil municipal a été établi ?  
Il souhaite également savoir si les débats des délibérations seront retranscrits sur les procès-verbaux ?  
Monsieur STUDER souhaite également qu'une présentation du budget 2026 soit faite à la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire présentera un récapitulatif du CFU 2025 et du budget 2026 de la commune à la prochaine séance.  
Concernant le règlement intérieur, pour le moment, aucun document n'a été établi.

**Catherine HAAN :**

Madame HAAN souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil.

Séance du 20 mars 2026

L'association du club de VTT de Michelbach renouvelle cette année leur compétition de VTT DH au Schlumpf le 09 et 10 mai 2026 avec déjà 100 inscrits.

Fabien EHRET :

Monsieur EHRET remercie pour la confiance accordée par l'ensemble des membres pour son élection de troisième adjoint au Maire.

Il espère à l'avenir que les débats et les échanges lors des séances soient plus sereins et constructifs.

Sébastien REYMANN :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Il salue également la présence de Monsieur Claude TROMMENSCHLAGER, Maire honoraire présent pour cette séance d'installation.

***Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h59.***

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOLLEREN DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026</b>
---

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Election du Maire,
- 2) Détermination du nombre d'adjoints,
- 3) Election des adjoints,
- 4) Indemnités du maire et des adjoints,
- 5) Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu,
- 6) Désignation des délégués au sein des établissements de coopérations intercommunales,
- 7) Délégation du Conseil Municipal au Maire.

<b>Fonctions</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>	<b>PROCURATION</b>
Maire	<b>REYMANN</b>	Sébastien		
1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>GAUTHRON</b>	Pascal		
2 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>STUDER</b>	Brigitte		
3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>EHRET</b>	Fabien		
Conseillère Municipale	<b>HAAN</b>	Catherine		
Conseiller Municipal	<b>TROMMENSCHLAGER</b>	Roger		
Conseiller Municipal	<b>STUDER</b>	Stéphane		
Conseillère Municipale	<b>GULLY</b>	Virginie		
Conseillère Municipale	<b>PINGENAT</b>	Mélanie		
Conseillère Municipale	<b>STUDER FREY</b>	Marie-Josée		
Conseiller Municipal	<b>STUDER</b>	Aristio		